

## **Demande et nomination dans la passe**

Il s'agit d'abord de mettre en lumière un changement de termes de Lacan entre la proposition de 1967 et ce que j'ai pu repérer à partir de 1972, précisément dans *Le savoir du psychanalyste*, sur la question de « la demande de passe ». Le second point concerne la nomination dans la passe, nomination qu'il convient de repérer dans ses coordonnées réelles, symboliques et imaginaires telles que Lacan les avance dans la dernière leçon du séminaire *R. S. I.*

Il faut d'abord revenir aux textes princeps : soit les deux versions de la proposition de 1967, pas tant pour les restaurer — une fois de plus — que pour apprécier le chemin parcouru depuis. Du fait du travail qui a été produit depuis cette date, mais aussi du fait de la situation historique dans laquelle nous sommes aujourd'hui. Situation institutionnelle d'abord, l'E.F.P. a été dissoute il y a vingt six ans, et Lacan n'est plus ; mais aussi situation de la psychanalyse en 2006 qui est bien différente de celle de la fin des années 60.

Alors que dans la version orale de la proposition Lacan définit le passant comme « un psychanalysant qui *postule* le *titre* d'Analyste de l'École », dans la version écrite, la démarche du passant est décrite d'une manière différente :

« Cette place [d'A.E.], écrit-il, implique qu'on veuille l'occuper : on ne peut y être qu'à *l'avoir demandé de fait*, sinon de forme<sup>1</sup>. »

Ainsi donc, dans ce premier temps, il s'agit d'un « titre » que Lacan va très vite transformer en une « place », une place qu'un analyste souhaite occuper dans l'école.

Mais c'est sur le terme de « demande » que je voudrais d'abord m'arrêter, terme qu'il reprend en définissant la fonction des passeurs : « C'est ce que je vous proposerai tout à l'heure, dit-il, comme l'office pour *la demande* du devenir analyste de l'École à certains que nous y dénommerons : passeurs<sup>2</sup>. »

S'est-on un jour questionné sur la pertinence et les conséquences que ce terme implique ? Question pas si insignifiante que cela d'autant plus que, comme je le montrerai, Lacan a changé sur ce point. La question se pose de savoir si ce terme de « demande » de passe convient encore aujourd'hui ?

Il faut, d'abord, le replacer dans son contexte qui était de garantir l'effectuation chez le psychanalyste de ce que Lacan désignait par « structures assurées dans la psychanalyse ». Soit de « constituer la psychanalyse comme

---

<sup>1</sup> J. Lacan, *Autres écrits*, Paris, Seuil, 2001, p. 244.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 255.

expérience originale, de la pousser au point qui en figure la finitude pour en permettre l'après-coup<sup>3</sup> ».

Le contexte, c'est :

1. D'abord, la situation de la psychanalyse et la formation du psychanalyste au moins depuis 1956, plus précisément depuis 1963, depuis que Lacan a été radié de l'I.P.A. et a fondé en juin 1964 l'E.F.P.
2. Ensuite c'est la question de la garantie que Lacan cherche à renouveler. Soit la garantie que l'École accorde à un analyste de sa propre autorité et qui répond au titre d'A.M.E., soit celle que l'analyste « peut vouloir » et qui renvoie à la procédure de la passe et au titre d'A.E. C'est-à-dire « devenir responsable du progrès de l'École, devenir psychanalyste de son expérience ». C'est la définition qu'il en donne.
3. Enfin, troisième dimension du contexte, c'est le moment de théorisation par Lacan de l'objet, de l'acte analytique, du transfert et de la fin de la cure. Il y a dans ce moment là coïncidence entre fin de la cure et passage de l'analysant à l'analyste.

À la lumière de ces remarques devenues banales, mais pas inutiles à rappeler, la question que je pose est celle de savoir si parler de « demande de passe » ne revient pas à spécifier cette demande comme « demande de garantie » ou « demande de reconnaissance ». Si j'ose dire, en contre partie de cette reconnaissance l'A.E. « s'engage devant l'École et devant la communauté des A.E. à laquelle il sollicite d'appartenir<sup>4</sup> ».

Cette lecture est corroborée par les positions de quelques-unes des écoles de psychanalyse qui font aujourd'hui fonctionner le dispositif sur fond de la « Proposition du 9 octobre 1967 sur le psychanalyste de l'École ».

Pour deux de ces écoles, la passe est présentée dans leurs textes à peu près dans les mêmes termes que ceux de la *Proposition*, dans la partie « garantie ».

Quant à la « demande de passe », elle est prise, pour l'une de ces écoles, dans des arcanes administratifs qui relèvent du parcours du combattant.

Pas-toute demande est recevable, je cite : « la procédure de la passe se met en route quand le sujet adresse sa *demande* de témoigner à l'instance du Secrétariat de la passe, *qui en "évalue" la pertinence*. Le second pas consiste dans le tirage au sort de deux "passeurs" qui écoutent séparément le témoignage donné par le "passant". » On appréciera, au passage, l'élégance avec laquelle on

---

<sup>3</sup> *Ibidem*, p. 246.

<sup>4</sup> « Principes concernant l'accèsion au titre de psychanalyste dans l'École freudienne de Paris », Annuaire 1977, p. 18.

peut refuser, à juste raison, une « évaluation » ... et en accepter une autre ... quand on en est soi-même le promoteur.

Dans une troisième école qui fait fonctionner la procédure, la formulation est différente, on y parle « d'habilitation du psychanalyste en phase avec l'enseignement de Lacan et l'expérience de l'analyse » ; formulation plus élégante mais qui reste néanmoins encore prise explicitement dans les rets de la garantie. « Habilitation » vaine puisque non seulement « les A.E. n'y sont appelés à aucune fonction institutionnelle », mais de plus « la nomination, quand elle a lieu, reste *institutionnellement discrète* : elle est annoncée dans le courrier de l'école, enregistrée dans son annuaire, et c'est tout ». Enfin de quelle place un « jury » peut-il « habilitier un psychanalyste » à être « en phase avec l'enseignement de Lacan » ? C'est, à mon sens, proprement inconcevable.

Ces rappels et précisions ne sont pas faits pour nous parer d'un quelconque narcissisme de la petite différence. Ils visent à souligner la place et la fonction qu'occupe la passe dans notre école. Je rappelle, au moins pour nos amis de La lettre lacanienne qui ne le savent peut-être pas, que dans le texte de présentation de l'E.P.S.F., la passe y est inscrite dans le paragraphe intitulé « le psychanalyste ». Il y est précisé que l'École a « la responsabilité d'éclairer par quelles chicanes se forme le désir de l'analyste, mais aussi bien ce qui peut, de fait, en interdire la formation. Tel est l'enjeu du dispositif de la passe et de la nomination des A.E.<sup>5</sup> ». Et c'est tout. La passe y est dissociée des questions de garantie, qui d'ailleurs n'ont jamais été ni approfondies, ni traitées à l'E.P.S.F. Et si le Collège de la passe est chargé « de soutenir un travail de doctrine et d'enseignement » sur la passe, si les derniers A.E, contrairement au texte de l'école que je citais tout à l'heure — « les A.E. n'y sont appelés à aucune fonction institutionnelle » — ont en charge la désignation des membres du Collège et, enfin, si à l'E.P.S.F. les A.E sont présidentiables, c'est sans doute pour ne pas oublier l'acte qui les a menés à s'engager dans la passe, ni pour méconnaître, voire désapprendre la place qu'a la passe dans les cures que nous menons.

J'arrête ici la dérive de mes propos sur la remarque suivante : est-ce que parler de « demande de passe » ne signifie pas toujours, en tout cas c'est ma lecture, quelque chose de l'ordre d'une demande de garantie, de reconnaissance et donc, de ce fait borne, induit ce qui est à nommer dans la passe, c'est-à-dire spécifie la nomination sur son versant imaginaire.

C'était là un premier point, mais il faut aller plus loin maintenant.

À partir de 1972, donc à peine deux ans après le début de l'expérience à l'E.F.P., peut-être avant mais je ne l'ai pas repéré, apparaissent chez Lacan de nouvelles formulations concernant la « demande » de passe. Nouvelles formulations qui induisent, à mon sens, un déplacement, pour Lacan, de la position du passant : le terme de « demande » disparaît au profit de celui « de

---

<sup>5</sup> Annuaire E.P.S.F, p. 7.

s'offrir à ». C'est le passant qui « s'offre à l'expérience<sup>6</sup> », qui « s'offre à cet état d'objet<sup>7</sup> » dira Lacan, je reviendrai plus loin sur cette dernière formule. C'est donc une offre faite par le passant à l'École, une offre à ce que l'École en apprenne un peu plus sur le passage de l'analysant à l'analyste, une gageure à ce que l'École supporte de la nomination par ce dispositif-là. S'engager dans la passe c'est l'offre que fait le passant à contribuer à ce gain de savoir. Pas-tous les psychanalystes s'y engagent, quelques uns peuvent suffire, pourvu qu'ils fassent série. Mais c'est une offre à prendre au sens de « l'offre de services » et non pas de s'offrir en sacrifice à je ne sais quel « dieu obscur<sup>8</sup> » qui serait ici incarné par le désir du Maître du temps de l'E.F.P, aujourd'hui celui de l'École, voire du désir de quelques uns. Malheureusement « peu de sujets peuvent ne pas [y] succomber », soulignait Lacan dans la dernière leçon du séminaire *Les quatre concepts fondamentaux de la psychanalyse*<sup>9</sup>. La limite, entre « s'offrir à l'expérience » et « s'offrir en sacrifice » est mince, j'en conviens, mais il est essentiel de la maintenir. « Le sacrifice signifie que, dans l'objet de nos désirs, nous essayons de trouver le témoignage de la présence du désir de l'Autre<sup>10</sup> » ; quant à l'expérience c'est d'abord celle de la cure. Ensuite celle de rendre compte par où la cure peut toucher au réel.

C'est à Sainte-Anne, dans la conférence du 1<sup>er</sup> juin 1972, que Lacan parle pour la première fois, il le répétera plusieurs fois, à propos de la passe « de s'offrir à l'expérience ». Je vous renverrai là au texte d'Annie Tardits intitulé « Communauté d'expérience, communauté de savoir<sup>11</sup> ». Elle y montre comment Lacan a cherché à constituer, par la passe, une « communauté d'expérience » où, dit-elle, « l'expérience ne concerne plus seulement le particulier de la cure mais le collectif de l'École "dont le cœur est donné par l'expérience des praticiens<sup>12</sup>" » Et c'est ce qui, à mon sens, aurait été « manqué dans la passe ». Ces derniers mots ne sont pas les miens, ils sont de Lacan en ce 1<sup>er</sup> juin 1972, si tôt dans l'expérience et bien avant l'aveu de « l'échec » prononcé six ans plus tard, en 1978, à Deauville.

Comment éclairer ce constat à ce moment là, en 1972 ? Il s'agissait sans doute d'un ratage du côté du savoir, « de savoir pourquoi quelqu'un qui sait ce que c'est que la psychanalyse par sa didactique, je cite Lacan, peut encore vouloir être psychanalyste<sup>13</sup> ». Le savoir sur ce désir fait-il ou non trou dans le

---

<sup>6</sup> J. Lacan, *Le savoir du psychanalyste*, séminaire inédit, le 1<sup>er</sup> juin 1972.

<sup>7</sup> Journées de novembre 1975, *Lettres de l'EFP* n° 24, pp. 247-250.

<sup>8</sup> J. Lacan, *séminaire XI, Les quatre concepts fondamentaux de la psychanalyse*, Paris, Seuil, 1973, p. 247.

<sup>9</sup> *Ibidem*.

<sup>10</sup> *Ibidem*.

<sup>11</sup> A. Tardits, « Communauté d'expérience, communauté de savoir », *Essaim* n° 1, Ramonville-St Agne, Érès, printemps 1998, pp. 85-106.

<sup>12</sup> J. Lacan, « Proposition du 9 octobre 1967 », première version, *Analytica*, n° 8.

<sup>13</sup> J. Lacan, *Le savoir du psychanalyste*, séance du 1<sup>er</sup> juin 1972.

savoir du psychanalyste ? Y a-t-il, un savoir sur le désir de l'analyste ou des savoirs ? Quel est donc ce désir de l'analyste que le cartel a à nommer qui habite le passant, traverse les passeurs pour parvenir au cartel et qui prend des figures différentes côté passant ou côté cartel tout en « restant indemne » ? Il y a là un écart que la nomination borde. Poussons la question à son extrême, quelle est donc la nature de ce savoir dans la passe ? N'y aurait-il pas là quelque chose de la transcription telle que Lacan la définit dans la postface au séminaire *Les quatre concepts fondamentaux de la psychanalyse* : « une transcription, [c'est que] ce qui se lit passe-à-travers l'écriture en y restant indemne<sup>14</sup> ».

« S'offrir à », à ne pas confondre avec « souffrir de », accentue encore le fait que chaque analyste a le choix, « personne n'y est forcé », tout analyste a le choix de dire non à cette procédure et pour reprendre une expression utilisée par R. Tostain en 1970 — elle ne date pas d'hier, j'en conviens, mais, pour autant elle reste juste —, tout analyste a le choix, dit-il, « d'assumer sa fonction en toute méconnaissance de cause<sup>15</sup> ». Mais, « méconnaissance » n'est pas « ignorance ». La « méconnaissance » relève de la *Verneinung*, de la dénégation et par conséquent ne peut se concevoir sans une « connaissance corrélative, une certaine connaissance de ce qu'il y a justement à méconnaître<sup>16</sup> ». Ainsi cette « méconnaissance » n'empêche-t-elle pas l'analyste de fonctionner et même de bien fonctionner, puisque c'est ce qui pourrait caractériser les A.M.E., dans les écoles où il y en a. On ne nomme pas la même chose par une procédure, en particulier par celle de la passe, que par cooptation.

Ce « s'offrir à », Lacan lui donnera encore un sens nouveau en novembre 1975 à l'occasion des journées de l'E.F.P. sur les cartels, quelques jours seulement avant de commencer son Séminaire *Le sinthome* : il débute son propos sur le plus-un du cartel qu'il nomme en l'occasion « l'un en plus ». « Mais, dit-il [dans la passe] ce n'est pas pour engendrer un en-plus, parce que celui qui se propose<sup>17</sup> pour la passe est dans une toute autre position comme sujet. Il n'est même pas sujet du tout. Il s'offre à cet état d'objet qui est celui à quoi le destine la position de l'analyste<sup>18</sup>. »

Objet que l'on peut mettre « en place de semblant », comme il l'avait fait dans *L'envers de la psychanalyse* soulignant ainsi sa fonction dans le discours analytique, ou dans « ce qui s'attrape au coincement du symbolique, de l'imaginaire et du réel comme nœud<sup>19</sup> », depuis la conférence de Rome l'année

---

<sup>14</sup> J. Lacan, *Séminaire livre XI, Les quatre concepts fondamentaux de la psychanalyse, op. cit.*, p. 251.

<sup>15</sup> Lettre de l'E.F.P. n° 8, p. 135.

<sup>16</sup> J. Lacan, *Les écrits techniques de Freud*, Paris, Seuil, p. 189-190.

<sup>17</sup> Encore une autre formulation.

<sup>18</sup> Journées d'étude de l'École freudienne de Paris. Maison de la chimie, Paris, 9 Novembre 1975. Paru dans *Lettres de l'École freudienne*, 1978, n° 24, pp. 247-250. Voir à ce propos l'intervention de Françoise Samson au dernier colloque de l'EPSF.

<sup>19</sup> J. Lacan, « La troisième », p. 51.

précédente. La première occurrence accentue le versant du discours, la seconde permettant de le repérer dans ses coordonnées, réelles, symboliques et imaginaires.

« S'offrir à cet état d'objet en place de semblant » est encore une position différente de celle de « s'offrir à l'expérience ». Je fais l'hypothèse que les nominations qui spécifient ces deux positions ne sont pas du même ordre, seule la première permet de repérer la nomination dans la passe dans ses trois versants, réel, symbolique et imaginaire.

C'est sur la question de la nomination que je voudrais terminer. Encore faut-il s'entendre sur ce qui est à nommer dans la passe. S'agit-il de la nomination du passant, *nommé* A.E. ou de « la nomination d'un réel d'où s'autorise un analyste » ?

Contrairement aux idées reçues, la notion de « nomination » n'a pas été aussi élaborée qu'on le pense avant 1975, il faudra attendre le nœud borroméen pour que Lacan puisse rassembler les divers aspects de cette notion. Les termes les plus fréquemment utilisés sont : « nommer », « donner un nom », « dénommer », bien sûr « nom propre » et puis le fameux « nommer à... » d'avril 1974. Le terme de « nomination » se confond pour Lacan avec « dénomination » ou « dénotation » dans son débat avec Russell, Frege et les logiciens depuis le séminaire *L'identification*, débat qu'il poursuit dans *Les problèmes cruciaux pour la psychanalyse*, toujours en rapport avec l'identification, débat qu'il va clore dans *R.S.I.*

Dans son hommage à Merleau-Ponty, en 1961, Lacan utilise le terme de « nomination » pour montrer en quoi « la fonction du signifiant converge vers *la nomination*, et son matériel vers un geste où se spécifierait une signification essentielle... geste, connu depuis saint Augustin, dit-il : celui de l'index qui montre, mais qu'à lui seul ce geste ne suffit pas même à désigner ce qu'on nomme dans l'objet indiqué<sup>20</sup>. » On retrouve là l'index pointé vers le grand Autre, figuré dans de nombreux tableaux dont ceux de Léonard de Vinci que Lacan commente à la fin du Séminaire IV. En fait il s'agit, pour Lacan, de montrer la part prise par la fonction de la nomination dans la fonction symbolique.

Ainsi, jusqu'en 1975, le terme de « nomination » se rencontre uniquement en deux acceptions : « donner des noms<sup>21</sup> », nomination dans la parenté, nomination des espèces, c'est la fonction symbolique dont je viens de parler et puis une seconde occurrence, que j'appelle les « nominations institutionnelles » : par exemple, en 1953, dans les statuts proposés pour l'Institut de psychanalyse que Lacan avait rédigés, et bien sûr dans la proposition de 1967.

---

<sup>20</sup> J. Lacan, *Autres écrits*, op. cit., p. 181.

<sup>21</sup> C'est « le père nommant » de *R.S.I.*

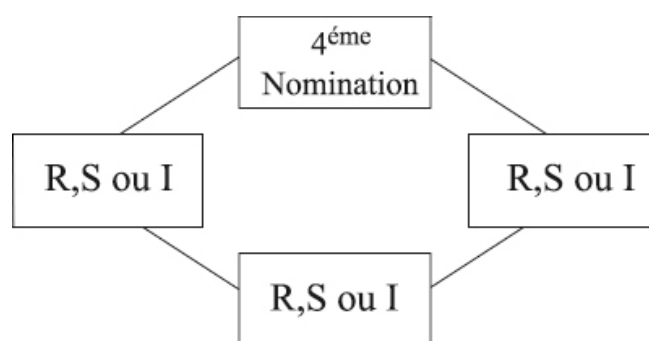
La nomination reviendra dans un sens profondément renouvelé avec le nœud borroméen.

En 1975, donc dans *R.S.I.*, la question de la nomination s'articule au passage du nœud borroméen à 3 ronds au nœud borroméen à 4 ronds, c'est-à-dire d'un nouage toujours structurellement borroméen mais tel que le rapport entre les trois instances réel, symbolique et imaginaire se trouve fondamentalement renouvelé. Dans le nœud à trois le nouage est interne au trois consistances, c'est-à-dire que réel, symbolique et imaginaire se nouent ensemble, alors que dans celui à quatre, le nouage leur est externe, c'est un quatrième (désigné ainsi par Lacan : réalité psychique, complexe d'Œdipe, nom-du-père, nomination, symptôme...), c'est un quatrième extérieur aux trois qui noue les trois instances, et qui « complète le nœud borroméen », il permet de toucher quelque chose du réel de la structure. Cette question du quatrième s'ouvre en février 1975 dans un retour à Freud que l'on n'attendait pas là. Dans cette élaboration relative au quatrième rond prend place celle des nominations, qui viennent alors faire « quart élément », donc le nouage. C'est dans la séance du 13 mai 1975, dernière leçon du séminaire que Lacan définit les trois dimensions de la nomination : réelle, symbolique et imaginaire.

J'abrégierai cette présentation, ce n'est pas le lieu, ici, de déplier le processus qui le mène à ces définitions.

Trois nominations associées, respectivement à l'imaginaire, au symbolique et au réel sont articulées dans un nouveau bouclage du ternaire freudien : inhibition, symptôme, angoisse. Lacan donne une indication, très mince, pour comprendre de quoi il s'agit : chacune, est articulée à l'un des trois registres et noue les deux autres.

Ainsi obtient-on trois structures borroméennes que Lacan trace en losange :



La question de la nomination est donc profondément renouvelée, le symbolique n'étant plus seul à supporter *de* la nomination. Près de vingt ans d'enseignement viennent soudain d'être, si ce n'est remis en cause, du moins bousculés. Un écart, voire un abîme, vient à se creuser entre « le *nom du père* dans lequel il faut reconnaître le

support de la fonction symbolique<sup>22</sup> » et le Nom-du-père comme quatrième venant nouer réel, symbolique et imaginaire.

« Ce qui est nommé dans la passe l'est à la fois dans le réel, dans le symbolique et dans l'imaginaire<sup>23</sup> » du fait de la triplicité de la nomination. Le nom, *vide*, d'A.E. est l'un des noms du principe « inscrit aux textes originels de l'École » freudienne de Paris : « l'analyste ne s'autorise que de lui-même », principe qui spécifie aujourd'hui la « communauté analytique lacanienne ».

Dans le réel c'est « le désir de l'analyste » qui est nommé, dans le symbolique le « s'autoriser », du « s'autoriser de lui-même », enfin dans l'imaginaire, « c'est le lien d'école », a écrit Solal Rabinovitch dans un article des *Carnets* qui date de 1998. Nommer dans la passe, c'est le passage d'un réel, du réel de la passe, dans le symbolique de la nomination A.E., pas sans l'imaginaire lié à la nomination elle-même. Or, le disait Lacan, « une chose n'existe, ne commence à jouer, qu'à partir du moment où elle est bel et bien nommée par quelqu'un<sup>24</sup> ». La passe est assurément un dispositif qui permet nommer ce désir et qui permet de faire « jouer » dans l'École, qu'en est-il alors lorsqu'il n'est pas nommé ? Cela n'implique pas que ce désir n'est pas, mais alors comment « joue-t-il » dans la communauté analytique ?

Comme pour tout nom, il y a du nommant dans le nommé, ainsi y a-t-il certainement de l'École dans ce nom d'A.E., mais pas sans quelque trace de Lacan lui-même.

---

<sup>22</sup> J. Lacan, « Fonction et champ de la parole et du langage en psychanalyse », *Écrits*, Paris, Seuil, 1966, p. 278.

<sup>23</sup> S. Rabinovitch, « Qu'est-ce qu'un nom ? », *Carnets de l'EPSF* n° 18, mai 1998.

<sup>24</sup> J. Lacan, Clôture des journées d'étude des cartels de l'École freudienne de Paris, *Lettres de l'école*, n° 18, avril 1976, p. 266.